

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0530 du 22/01/2021

Arrêté du 31 décembre 2020

ARRETE PORTANT MAINTIEN EN DETACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE
DE PREMIERE CATEGORIE ET AFFECTATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte maintien en détachement dans l'emploi de chef de service comptable de première catégorie et affectation d'administrateurs des Finances publiques.

Date d'application : Année 2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MAINTIEN EN DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE PREMIÈRE CATÉGORIE ET AFFECTATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MAINTIEN EN DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI DE CHEF DE SERVICE COMPTABLE DE PREMIÈRE CATÉGORIE ET AFFECTATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES



ARRÊTÉ

portant maintien en détachement dans l'emploi de chef de service comptable de première catégorie et affectation d'administrateurs des Finances publiques

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 modifié relatif aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'arrêté du 20 décembre 2019 relatif au classement des postes comptables pour 2020 ;
- Vu l'arrêté du 22 décembre 2020 relatif au classement des postes comptables pour 2021 ;

ARRÊTE :

Article premier

Suite à un changement de libellé ou de famille de poste n'entraînant pas de changement d'indice du poste, les cadres dont les noms suivent sont maintenus sur leur poste, sans promotion ni modification de situation, conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

IV.	PRÉNOM	NOM	GRADE OU DÉTACHEMENT	DÉPARTEMENT	ANCIENNE APPELLATION	NOUVELLE APPELLATION	DATE
M.	Michel	CHAIX	CSC1 HEC	PARIS	SIE PARIS 17E TERNES	SIE PARIS 17E TERNES BATIGNOLLES	01/01/2021
M.	Patrick	FIZET	CSC1 HEC	PARIS	SIE PARIS 9E OUEST	SIE PARIS 9E	01/01/2021
Mme	Dominique	CHEYLAN	CSC1 HEC	HÉRAULT	SIP MONTPELLIER II	SIP MILLÉNAIRE	01/01/2021
M.	Georges	COUDERC	AFIP	COTE-D'OR	TS DIJON CHU	TS DES HÔPITAUX DE CÔTE-D'OR	01/01/2021
M.	Yves	GERBEDOEN	AFIP	NORD	TS LILLE CHU	TS HOSPITALIÈRE LILLE	01/01/2021
Mme	Anne-Marie	AMIGUES	AFIP	USA	TRÉSORERIE AMBASSADE ÉTATS-UNIS	TRÉSORERIE AMBASSADE WASHINGTON	01/01/2021
M.	Denis	LOYE	AFIP	PUY-DE-DÔME	TS CLERMONT MÉTROPOLE ET AMENDES	SGC CLERMONT MÉTROPOLE ET AMENDES	01/01/2021
Mme	Florence	LE RHUN	AFIP	LOIRE-ATLANTIQUE	TS NANTES MUNICIPALE	SGC NANTES	01/09/2021

Article 2

Le cautionnement des comptables visés à l'article 1 est fixé dans les conditions prévues par l'arrêté du 2 février 2018 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la Direction générale des Finances publiques.

Article 3

Les intéressés disposent d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 31 DÉCEMBRE 2020

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756